

**DÉLIBÉRATION n° 22-038 de la séance du 08/11/2022**  
**OBJET : Budget principal 2022 – décision modificative n°1**

L'an deux mille vingt deux, le mardi huit novembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Vertou, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 19 Nombre de voix : 26

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**MM.** Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Laurent TURQUOIS, Jean-Michel BUF, Nicolas CRIAUD, Anthony BERTHELOT, Jean-Michel BRARD, Frédéric MILLET, Bernard MORILLEAU, Jacques PRAUD, Philippe JOUNY, Alain VEY, Yvon LERAT, Rodolphe AMAILLAND, Laurent DEJOIE,

**Mmes** Karine PAVIZA, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Anne-Marie CORDIER, Claire HUGUES.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

- › M. Emmanuel TERRIEN avait donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
- › M. Thierry AGASSE avait donné pouvoir à M. Alain VEY,
- › Mme Pascale BRIAND avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BRARD,
- › M. Jean-Pierre POSSOZ avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
- › M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Anthony BERTHELOT,
- › Mme Lydie MAHÉ avait donné pouvoir à M. Bernard MORILLEAU,
- › M. André KLEIN, avait donné pouvoir à M. Nicolas CRIAUD.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

**MM.** Thierry AGASSE, Claude CAUDAL, André KLEIN, Jean-Pierre POSSOZ, Driss SAÏD, Emmanuel TERRIEN, Bernard LEBEAU, Christophe JOUIN,

**Mmes** Pascale BRIAND, Edith MARGUIN, Christelle BRAUD, Aïcha BASSAL, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Lydie MAHÉ, Barbara NOURRY.

**Pour la Direction des finances publiques :**

Mme Marylène SAUDREAU, comptable assignataire.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :**

**Pour le Centre de gestion :**

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,  
Mme Nathalie ANGOMARD, directrice déléguée Emploi et dynamiques professionnelles,  
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité,  
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,  
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,  
Mme Isabelle CONTREMOULIN, responsable Développement territorial et relations aux publics,  
Mme Mathilde BELLEIL, chargée de communication.

À l'unanimité, Mme Karine PAVIZA a été désignée secrétaire de séance.

## BUDGET PRINCIPAL 2022 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

### EXPOSÉ

Par délibération du 24 février, le conseil d'administration a voté le budget principal du centre de gestion pour l'année 2022.

Son exécution rend nécessaire l'adoption une modification modificative afin de prendre en compte :

- D'une part, un changement de comptabilisation des parts salariales et patronales des titres restaurant. Il convient ainsi d'annuler 4 titres de recettes pour un montant total de 17 261,12€.
- D'autre part, un remboursement d'arrêts maladie des agents par l'assurance des risques statutaires et la CPAM supérieur aux prévisions à hauteur de 17 300€.

Cette décision, équilibrée en dépenses et en recettes, porte la section de fonctionnement à 12 246 625,25 € au lieu de 12 229 325,25 €, soit une augmentation de 0,01%.

L'impact sur les chapitres de la section de fonctionnement est le suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
chapitre	Libellé	crédits BP	DM1	total	% variation par rapport au BP
011	charges générales	1 779 050, 00 €	0,00 €	1 779 050, 00 €	0 %
012	charges de personnel	7 792 698,00 €	0,00 €	7 792 698,00 €	0 %
65	charges de gestion	462 500,00 €	0,00 €	462 500,00 €	0 %
66	charges financières	2 801,00 €	0,00 €	2 801,00 €	0 %
67	charges exceptionnelles	6 000,00 €	17 300,00 €	23 300 €	188,30 %
68	dotations aux amortissements	145 679,00 €	0,00 €	145 679 €	0 %
023	virement à la section d'investissement	2 040 597,25 €	0,00 €	2 040 597,25 €	0 %
TOTAL		12 229 325,25 €	17 300,00 €	12 246 625,25 €	0,01 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
chapitre	Libellé	crédits BP	DM1	total	% variation par rapport au BP
13	atténuation de charges	135 000,00 €	17 300,00 €	152 300,00	12,8 %
70	produits des activités	9 638 400,00 €	0,00 €	9 638 400,00 €	0,00 %
74	dotations, participations autres produits de	409 350,00 €	0,00 €	409 350,00 €	0,00 %
75	gestion courante	43 005,00 €	0,00 €	43 005,00 €	0,00 %
77	produits exceptionnels reprise sur				
78	amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 %
66	charges financières	265,00 €	0,00 €	265,00 €	0,00 %
2	excédent reporté	2 003 305,25 €	0,00 €	2 003 305,25 €	0,00 %
TOTAL		12 229 325,25 €	17 300,00 €	12 246 625,25 €	0,01 %

## DÉLIBÉRÉ

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, notamment ses articles 33 à 35 ;

Vu l'instruction comptable M832 ;

Vu la délibération n°22-007 du conseil d'administration du 24 février 2022 portant approbation du budget primitif 2022 du Centre de gestion (budget principal) ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** les modifications de crédits du budget primitif 2022 telles que présentées ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Philip SQUELARD